REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

32/2026

# MAIRIE DE SAINT-YORRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de la convocation 02/04/26**
**Date d'affichage 02/04/26**
**Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 23**

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

| | | |
|---|---|---|
| KUCHNA Joseph | DOUAILLAT Maurice Pierre | FERNANDEZ Maryline |
| BAUDASSÉ Joël | BERIOUX Emmanuelle | GUERRY Serge |
| GRIMARD Eliane | LABRUYÈRE Brigitte | DESFEMMES Didier |
| SCHERER Dominique | LOMBARD Alain | METENIER Patricia |
| WICHE Isabelle | BOIS Mikaël | M. BOISSAVY Mathieu |
| MONNOT Sylvain | BESSON Pascal | MARATRAT Charlotte |

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme FORESTIER Brigitte a donné pouvoir à M. DOUAILLAT Maurice Pierre
Mme SELLAMI Faïza a donné pouvoir à M. BAUDASSÉ Joël
Mme MILLET Patricia a donné pouvoir à M. GUERRY Serge
M. MONNOT Franck a donné pouvoir à Mme MARATRAT Charlotte
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à M. BESSON Pascal

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 19H00.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 18 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Joël BAUDASSÉ est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### *13- Désignation des représentants de la commune au SICTOM Sud-Allier*

*Rapporteur / Joseph KUCHNA*

La compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » a été transférée par notre commune à Vichy Communauté (l'Agglo). L'Agglo exerce cette compétence via un syndicat mixte : le SICTOM Sud-Allier.

Il convient de proposer à Vichy Communauté, pour la durée du mandat, les représentants de la commune pour siéger au sein du Comité syndical. Pour notre commune, nous devons désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Font acte de candidature **Serge GUERRY (titulaire) et Brigitte FORESTIER (suppléant).**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE** M. Serge GUERRY (titulaire) et Mme Brigitte FORESTIER (suppléant) pour siéger au sein du Comité syndical du SICTOM Sud-Allier.

**Vote** **POUR** à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260410-DELIB32_26-

Fait à Saint-Yorre, le 10 avril 2026,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

Le Secrétaire de séance,

Joël BAUDASSÉ

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260410-DELIB32_26-